

RAPPORT AUX COMPTES 2016





Commentaires relatifs au résultat 2016 avant affectation

Cette note commente les écarts les plus importants entre le budget 2016, adopté lors de l'AG statutaire du 10 mai 2016 (qui a fait l'objet d'une adaptation en CA en octobre 2016) et le résultat provisoire connu. Le budget 2016 adopté en AG a été réétudié par le CA suite à l'annonce du financement moindre du projet CulturePlus, et ce pour être conforme à la réalité des dépenses à engager et des recettes escomptées. Le projet CulturePlus est un projet important initié en 2016 dans l'optique d'un rééquilibrage financier de l'ACC.

L'AG 2016 avait proposé de dynamiser les produits et les recettes dans une logique de développement de l'activité.

Conformément aux orientations du contrat-programme, l'ACC a favorisé organiser la promotion et la visibilité du secteur avec une répercussion très modérée sur les dépenses.

Les comptes ont été proposés par le Bureau de l'ACC pour approbation au CA du 22 avril 2017.

Le résultat positif s'établit à **2.819,05 €**.



Commentaires relatifs aux produits :

Globalement les produits entre 2015 et 2016 se sont réduits. Cela s'explique essentiellement par la fin de l'accord de gestion entre l'ACC et la CCCB ainsi que par la fin de l'aide ACTIVA. Cette diminution était prévue au budget adapté en 2016.

Formation : l'ACC a pu dégager de nouvelles recettes grâce au lancement du projet CulturePlus coporté avec la FPCEC. Parallèlement, de nouvelles interventions et actions de formations et d'informations ont été relancées par l'ACC en 2016. Toutefois, étant à sa première édition, les objectifs en termes de recettes ne sont pas atteints en 2016 (fréquentation de participation de CulturePlus estimée à 60%).

Cotisation des membres : légère augmentation des cotisations due à la réforme du montant forfaitaire des membres de troisième catégorie décidé en AG 2016.

Subvention Hainaut : la Province du Hainaut n'a pas souhaité poursuivre son soutien à l'ACC, privilégiant les aides pour des projets culturels se déroulant sur le territoire de la province directement.

Maribel : ce poste évolue en fonction de l'occupation des postes. Le résultat diminué s'explique par la prise d'un congé parental et par un crédit-temps d'un mois octroyé à un membre du personnel. Au final, les montants sont confirmés par le décompte annuel.

Fonds 4S : concentré sur le dépôt de la demande de CP puis par le suivi politique de l'application du décret, l'équipe n'a pas eu de projet d'accompagnement en 2016.

Refacturation CCCB : la CCCB a pris en charge et remboursé à l'ACC sa partie des liquidations des charges dues à ETHIAS à la sortie de la rue Potagère.

ENCC : l'ACC a décidé de participer au Projet BECC 2016 – échange entre travailleurs européens de CC.

Produits des exercices antérieurs : concerne le remboursement d'un versement avec une communication non correctement référencée à Edenred ainsi qu'une extourne pour provision de dépenses de frais prévue et non engagée au final.



Commentaire général sur les charges

Le budget 2016 a été adapté en septembre pour lui permettre de coller à une activité dont les charges sont liées à un déploiement mesuré du plan de formation.

Au final, l'année 2016 permet d'identifier plus clairement les charges spécifiquement attribuées à l'action principale de l'ACC puisque les projets de déploiement se sont traduits par des projets peu coûteux essentiellement inscrits dans des dynamiques de réseaux.

Vu le contexte, l'équipe et les instances de l'ACC ont évolué dans une logique d'économie plus stricte durant toute l'année 2016.

Les plus importantes économies réalisées en 2016 le sont grâce à des prises de congés parentaux et crédits-temps entraînant une économie substantielle sur les postes 62.



Commentaires sur les charges du poste « services et biens divers » :

Coproduction FPCEC : rétrocession de 50% des recettes de CulturePlus après décompte des dépenses annuelles engagées rétrospectivement (prévu dans l'accord de coopération avec la FPCEC).

Energie : l'estimation des charges liées aux locaux était une projection dans le budget 2016. Durant l'année 2015, l'ACC avait encore son siège à la rue Potagère.

En raison de la facture excessive des frais énergétiques, l'ACC a obtenu une réduction de 30 %. Les vérifications utiles du matériel de mesure du coût énergétique et les discussions avec les gestionnaires du bâtiment se poursuivent afin de s'assurer d'un décompte juste de ce poste pour les années suivantes.

Frais de mission : concentré sur l'écriture de la demande de CP et un travail plus important proche des institutions à Bruxelles, l'équipe s'est moins déplacée en Wallonie.

Télécommunication : même remarque que pour les frais liés aux charges locatives. Par ailleurs, les charges de téléphonie Belgacom ont disparu suite au changement d'opérateur et à la clôture de la centrale téléphonique. Globalement, cette transition a permis de réduire les coûts de consommation téléphonique de 200%.

Fournitures de bureau : économie due à la limitation des frais engagés pour la formation CulturePlus (pris en charge par la FPCEC).

Réunions d'instances et réunions d'information : limitation des coûts liés à l'utilisation prioritaire de locaux mis à disposition par M-Village ou dans le cadre des partenariats établis.

Formation pour le personnel : les dépenses en formation sont limitées. L'équipe n'a pas pu dégager le temps nécessaire pour suivre des formations sur plusieurs jours et a privilégié les formations inscrites au catalogue APEF (gratuites).

Déplacement des administrateurs : économies relatives à la nouvelle constitution du CA et à la réduction du nombre d'administrateurs faisant valoir leurs droits au remboursement.

Hébergement à l'étranger : dépense liée au projet BECC engagé en cours d'année (échange internationaux de travailleurs).

Honoraire de formation : pas d'accompagnement d'équipe en 2016.

Honoraire comptable : augmentation relative à la prise en compte de la facture de clôture 2015 et celle de 2016.

L'ACC veillera à ce que les frais liés à ce poste restent dans une dynamique concurrentielle.

Rétributions tiers : détail par fournisseur : 80€ pour traduction, 243,75€ pour travail de graphisme et 3.180€ pour le travail d'illustration du Guide des CC.



Commentaires sur les charges « rémunérations » :

Rémunérations et ONSS Pers. Direction : la différence entre budget et recette s'explique par la prise d'un congé parental d'un mois.

Rémunérations et ONSS Pers Général : la différence entre budget et recette s'explique par la prise d'un congé parental à 1/5 par un membre de l'équipe et par un crédit-temps d'un mois octroyé à un membre de l'équipe.



Commentaires sur les autres charges :

Amortissement : amortissements relatifs au renouvellement du parc informatique et l'agencement des locaux en 2015.

Reprise de provision : pas de reprise de provision alors qu'elle avait été budgétisée.

Charges exceptionnelles : suite à des attaques de hacking, création d'un site « sparadrap » de sécurité. Non utilisé pour le moment.



Avis sur l'affectation du résultat positif :

Après analyse des comptes, l'Assemblée générale du 18 mai 2017 décide de répartir les **2.819,05 €** de résultat positif comme tel :

Proposition d'affectation du CA : réserve pour dépenses relatives au bien-être au travail.

Par ailleurs, le CA propose de réaffecter les réserves prévues pour le déménagement et les outils de communication en une seule réserve affectée au développement d'outils de communication.



Impact du déménagement du siège de l'ACC en termes de coût des charges entre 2014 et 2016

La clôture des comptes 2016, permet d'évaluer l'effet du déménagement en termes d'impact sur les coûts des charges quotidiennes. En effet, l'exercice 2016 est le premier cycle d'un an complet au siège actuel.

En comparant 2016 avec 2014, on peut estimer le coût complémentaire des charges que représente le changement de siège. Pour que l'étude soit complète, il faut reprendre les économies réalisées sur les postes ayant été influencés par le changement de locaux dont l'aménagement des services de télécommunications (internet, centrale téléphonique,...).

Les coûts propres au déménagement en tant que tel et à l'aménagement des locaux n'ont pas été inclus. Ils font l'objet d'amortissement.

DEPENSES		Résultat 2014	Résultat 2016 avant approbation
	Services et biens divers	12 345	19 887
	<i>Loyers et charges locatives</i>	8 587	15 972
610010	LOCATION DES BUREAUX	7 150	15 972
610011	CHARGES LOCATIVES	1 437	0
	<i>Énergie (gaz et électricité)</i>	750	2 676
610300	ELECTRICITE	344	883
610310	GAZ	406	1 793
	<i>Entretien et assurances des bâtiments</i>	160	105
610700	ASSURANCE INCENDIE	125	105
610750	PREVENTION INCENDIE	35	0
	<i>Télécommunications</i>	2 848	1 134
612100	BELGACOM (ABO LIGNES+MAT. TELEPHONIE)	2 114	0
612175	COMMUNICATIONS GHALAN	734	1 134

L'augmentation budgétaire de ces coûts est importante puisqu'elle représente une augmentation de **7.542 €/an**, soit une majoration de près de 60% des dépenses affectées à l'usage des bureaux et à leurs services.

Cette différence s'explique par le coût peu élevé de l'appartement mis à disposition par ETHIAS à des conditions extrêmement avantageuses (650€ pour 140 m²) qui, de plus, profitait à deux associations.

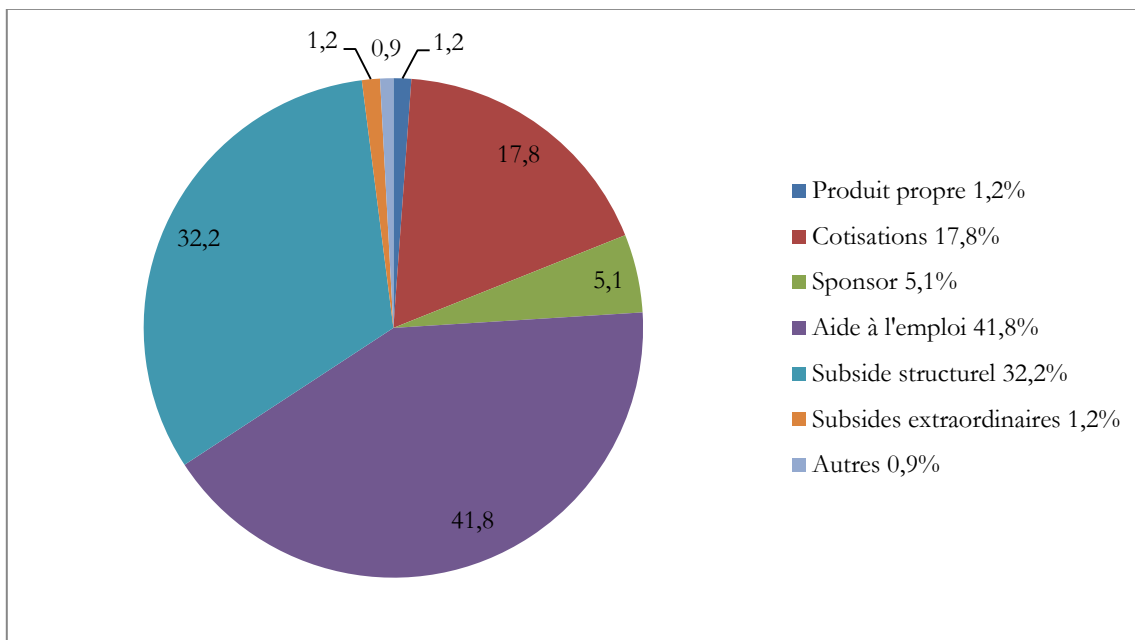
Notons que seules les charges locatives, les charges d'énergie et les assurances étaient partagées par les deux associations. L'ACC assumait la charge de la location de l'espace de la CCCB. Le tableau reprend les coûts réellement assumés par l'ACC.

La différence importante sur les charges énergie peut s'expliquer aussi par la forfaitarisation des charges d'énergie par mois. Les compléments annoncés dans les décomptes annuels se trouvaient, au final, inclus dans les charges locatives globales.



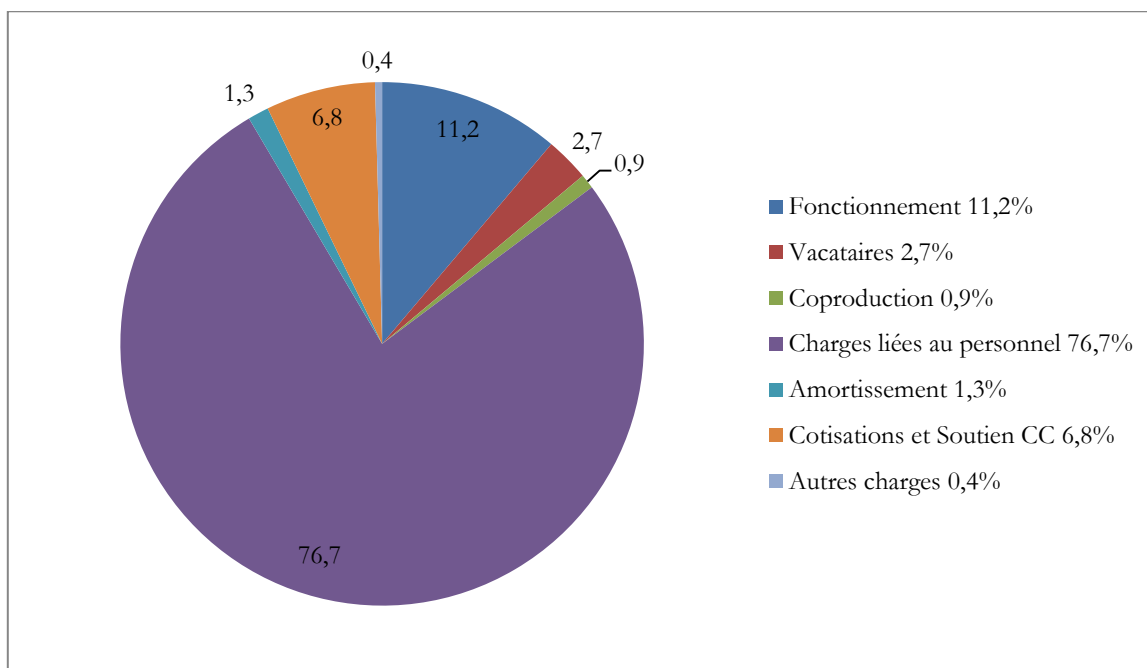
Répartition des moyens de l'ACC en pourcentage

Recettes :



Commentaire : la part des aides à l'emploi (Maribel + ACS) représente un volet important du financement de l'ACC. Hormis celle-ci, l'équilibre entre la part subside structurel (convention FWB) et les autres produits générés par de l'ACC est de 55%-45%.

Dépenses :



Commentaire : l'emploi représente un poids très important des dépenses de l'ACC. C'est justifié par sa nature d'opérateur de service. Les marges pour des opérations propres sont extrêmement limitées (elles sont incluses dans le fonctionnement).